

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

30 MAI 2023

COURRIER ARRIVEE

République Française

Département de Haute-
Corse

COMMUNE de SANT'ANTONINO

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 AVRIL 2023 à 17 heures

Objet : Rectification pour
erreur matérielle de la
délibération en date du 21
avril 2023 (date
convocation et heure de
réunion)

Plan Local
d'Urbanisme – débat
P. A. D. D.

**Date d'envoi de la
convocation : 11 avril 2023**

Nombre de Conseillers

. en exercice : 11

. présents : 6

. votants : 9

. absents : 5

. exclus : 0

L'an deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune mairie de Sant'Antonino s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légal sous la présidence de Madame Roxane BARTHELEMY.

Etaient présents : Roxane BARTHELEMY, Mme Josiane BASTIANELLI, M. Marc CARLOTTI, M. Jean-Baptiste GHIRIDIAN SALVARELLI, M. Patrick GIROZ, M. Jean-Marc PETRUCCI,

Etaient absent(e)s : Mme Nadine MARCEILLI, Mme Marine BONAGGIUNTA, M. Cyril COMMES, M. Pascal SALDUCCI, M. Jean-Pierre MASSONI,

Ont donné procuration :

M. Cyril COMMES à Roxane BARTHELEMY
Mme Nadine MARCEILLI à Josiane BASTIANELLI
M Pascal SALDUCCI à M. Jean-Marc PETRUCCI

Secrétaire de séance : M. Marc CARLOTTI

Le conseil municipal de la commune de Sant'Antonino se réuni ce jour en séance plénière afin de débattre son PADD suite aux différentes réunions de travail avec le cabinet d'étude, avec la commission urbanisme et avec les cabinets techniques.

Madame le Maire informe que compte tenu de l'évolution de la de la réflexion menée sur le PLU, les orientations du Padduc, l'évolution de la réglementation et notamment les lois montagne, littoral, Alur, ENE, LAAAF, Paysage, climat et résilience, compte tenu de l'évolution de la jurisprudence sur l'urbanisme en Corse, les orientations de développement de la commune ont dues être revues afin de les adapter à la réalité du territoire, de ses déterminismes, de ses fragilités, de ses caractéristiques techniques et démographiques pour un développement intégré, rationnel, équilibré, durable et respectueux des hommes et de l'environnement.

Les points suivants ont été débattus au préalable :



30 MAI 2023

COURRIER ARRIVEE

- ✓ L'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des habitants.
- ✓ La lourde question du stationnement, de la circulation comme point noir saisonnier de la commune.
- ✓ Le développement des espaces publics et des espaces verts en zones urbanisables.
- ✓ Le développement, la préservation et la valorisation du centre ancien classé et de sa périphérie.
- ✓ Le problème de déclassement des terrains jadis urbanisables dans le précédent document d'urbanisme.
- ✓ La constructibilité sur les dents creuses dites surface mutable.
- ✓ L'extension du hameau et du lotissement de Chiose sous forme de quartier de mixité urbaine.
- ✓ L'intérêt porté sur les mixités fonctionnelles et notamment celle prévue en vue de l'aménagement d'un éco-quartier qui fera l'objet d'un emplacement réservé inscrit aux plans de zonage en vue de réaliser une ZAC afin d'encadrer le projet et d'éviter tous débordements.
- ✓ Le cadencement de l'urbanisation et la lutte contre l'étalement urbain.
- ✓ Le droit de préemption urbain.
- ✓ La place prédominante de l'intervention publique et de la programmation publique dans le développement du territoire.

Globalement, ont été retenues les orientations suivantes :

Réflexion stratégique

Assurer le renouvellement et la préservation d'un territoire attractif et identitaire à partir de l'Agenda 21.

L'objectif étant de répondre aux enjeux, aux dysfonctionnements et aux besoins d'avenir dans une politique de recadrage fonctionnel de son territoire.

1. Soutenir un développement productif et une économie non délocalisable.
2. Recomposer la trame urbaine et paysagère à partir des centralités villageoises.
3. Améliorer les conditions d'accueil et d'accès au village de Sant'Antonino.
4. Améliorer la qualité et le cadre de vie et promouvoir le développement culturel.



30 MAI 2023

COURRIER ARRIVEE

5. Redéployer l'activité agricole comme modèle de développement alternatif.
6. Assurer la préservation de la trame verte et la continuité de la trame bleue.

Orientations générales de développement

Recomposer les trames urbaines.

Rompre avec les dysfonctionnements.

Promouvoir la reconquête verte.

Préserver les grandes entités naturelles et paysagères.

1. Optimisation et rééquilibrage de la trame urbaine.
2. Développement socio-culturel en renouant avec le lien social.
3. Stratégie et structuration économique en vue de la création d'emplois non délocalisables.
4. Redéploiement de l'activité agricole sur le territoire.
5. Sauvegarde et sensibilisation sur un environnement remarquable et renforcement de la biodiversité.

Politiques sectorielles de développement

1. Chiose : Consolider et étendre un espace de vie permanent.
2. Restaurer une animation pérenne, Valoriser le patrimoine bâti et paysager sur le village historique de Sant'Antonino.
3. Aménagement d'un éco-quartier et d'un nouveau centre en extension du village de Sant'Antonino.

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain

1. Réduire de 50% l'extension des tâches urbaines sur les 10 prochaines années.
1,5 ha en extension contre 3ha.
2. Réduire de 33% l'artificialisation des sols horizon 2032.
Limiter le gisement foncier du PLU de 2ha maximum.
3. Réduire de 60% l'espace foncier moyen nécessaire par logement.
Passer de 1200m² en moyenne à 500m² en moyenne.
4. Réduire de 55% l'espace foncier dédié au logement.
Réserver seulement 40% du gisement foncier du PLU à la construction de logements.
5. Réserver 75% du gisement foncier du PLU au foncier communal.

Garantir un aménagement maîtrisé par la programmation publique dans la planification urbaine, soit 1,5ha sur 2ha de gisement foncier disponible.

Objectif démographique

+ 80 habitants permanents pour atteindre près de 225 habitants horizon 2032.

En tenant compte des constructions en cours de réalisation et d'un essoufflement de la croissance démographique.

Croissance pondérée d'environ 8hab./an.

Installation de 3-4 familles en moyenne par an sur 10 ans.

Croissance moyenne pondérée de 4,5%/an par le biais de la planification urbaine et de l'intervention publique.

Objectif en termes d'accroissement du nombre de logements

Environ + 40 logements pour atteindre un parc d'environ 195 logements horizon 2032 soit une moyenne de +4log./an.

75% de résidences principales du parc en devenir.

65% de logements collectifs du parc en devenir.

35% de logements individuels du parc en devenir.

30% de logements locatifs.

70% de logements en accession.

Objectifs agricoles

1. Garantir un minimum de 350ha d'espaces dédiés à l'agriculture dans le PLU.
2. Mettre en compatibilité le PLU avec les ESA du Padduc.
3. Connecter le bassin de production alimentaire avec le bassin de populations.
4. Soutenir les circuits courts et tendre vers l'autonomie alimentaire.

Objectifs environnementaux

1. Réserver au moins 30% de fortes protections.
2. Prise en compte des risques naturels.
3. Renforcer la trame verte.
4. Renforcer la biodiversité.

Le conseil municipal de la commune de Sant'Antonino, après en avoir débattu, adopte le PADD du PLU présenté ce jour le 21 avril 2023.

Prend acte de l'erreur matérielle portant sur « l'oublie de la transcription de la date d'envoi de la convocation ainsi que l'heure de la réunion » sur la délibération en date du 21 avril 2023.



Rectifie l'erreur matérielle en en intégrant la date d'envoi de la convocation « le 11 avril 2023 et l'heure de la réunion qui a eu lieu à 17 heures » sur la délibération du 21 avril 2023, visé en sous-préfecture de Calvi en date du 04 mai 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Mme la Maire,
Roxane BARTHELEMY

